

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

La violence faite à l'enfant dit sorcier à Kinshasa

Perpétue MADUNGU TUMWAKA

Institut National de la Statistique, Kinshasa, R. D. du Congo

1. État de la question

Le ministère des affaires sociales et des familles déclare que depuis 1998, en R.D.C, on assiste à l'augmentation du nombre et des catégories d'enfants nécessitant des mesures de protection spéciales. Il s'agit des catégories d'enfants ci-après : les enfants travailleurs, les enfants en conflit avec la loi, les enfants « dits sorciers » etc. (Ministère des affaires sociales et des familles, 2000). Toutes ces différentes catégories d'enfants sont souvent victimes dans leur vécu quotidien, des diverses formes de violences qui entravent la jouissance de leurs droits fondamentaux.

En ce qui concerne les enfants « dits sorciers » , en R.D.C , actuellement , il ne se passe plus un jour sans que l'on entende parler des imputations de la sorcellerie aux enfants. En effet, en juin 2000, 392 personnes soupçonnées d'être des sorcières ont été tuées parmi lesquelles des femmes et des enfants et 243 autres contraintes d'abandonner leurs habitations dans le territoire d'Uru. À Bagira (Bukavu), il y a 3 ans, on a enregistré environ 400 fillettes de 6 à 12 ans et 7 petits garçons qui s'étaient réclamés sorciers. Ils avaient été convaincus, par suggestion et lavage de cerveaux, de la part d'adultes, qu'ils étaient sorciers (Monzenu, 2001).

À vrai dire, le phénomène des enfants dits sorciers commence à prendre des proportions telles qu'il divise les familles, favorise la culture de la haine et de la vengeance, multiplie les enfants de la rue, avec en prime, une banalisation des atrocités. Concrètement, une fois que l'enfant est suspecté sorcier, il devient l'objet d'insultes, de moqueries, de jets de pierre de la part des jeunes et adultes de son entourage. Ce qui est inquiétant, c'est le fait que la violence exercée sur ces enfants s'installe jusqu'au cœur de la société, car la famille considérée comme source d'amour et de soutien de ses membres devient le lieu où s'exerce la violence sous le couvert de la crise économique et du respect de la coutume (Ministère des affaires sociales et des familles, 1999).

En effet, comme le remarque Delanaye (2001), à Kinshasa, une réaction récente se manifeste : des parents sans ressources se trouvent incapables d'élever leurs enfants ; ils prétextent la sorcellerie de ces derniers, les accusent et les chassent... Sont également menacés les enfants mal nourris, maigres, en mauvaise santé dès lors qu'ils manquent de protéines et souffrent de Kwashiorkor. Et parfois même on accuse les enfants qui ont un caractère difficile. C'est donc ce qui amène beaucoup d'observateurs à se demander si le phénomène des enfants sorciers n'est pas une pratique socialement acceptable pour se débarrasser des enfants difficiles.

Cependant il peut arriver que les enfants se déclarent eux-mêmes sorciers. Mais Delanaye pense que cela n'est pas un argument car, bien des fois, on les force à l'aveu par des menaces ou des coups, ou tout simplement les enfants sont capables de se vanter, afin de se mettre en évidence et de faire peur aux autres. L'on doit aussi ne pas perdre de vue que les enfants sont souvent enclins à des fabulations qui relèvent de leur psychologie. Dans ce dernier cas, ils ne mentent pas, mais ils fabriquent. Ceci est un fait bien connu des jeunes enfants.

En outre, c'est l'instinct de conservation de la vie qui pousse les enfants soupçonnés à donner aux autres les explications attendues pour trouver des sorciers quelque part (Mangu, 2001).

Toutes ces pratiques perpétrées sur les enfants entraînent des conséquences néfastes sur leur santé et leur bien-être, créant aux survivants des blessures intérieures aux conséquences souvent graves et manifestes jusqu'à l'âge adulte. Car beaucoup des maladies dont souffrent les

hommes, beaucoup des situations dans lesquelles ils pataugent et qui marquent négativement leur personnalité ont pour origine des blessures intérieures contractées souvent dans leur tendre enfance (Lukumwena, 2001).

D'où l'intérêt de cette étude qui s'est fixée comme objectif de dresser un succinct tableau des différentes formes de violences exercées à l'endroit des enfants « dits sorciers » à Kinshasa, et d'analyser les conséquences de ces pratiques sur le développement harmonieux de ces derniers.

2. Le contexte de l'étude

2.1 Données socio-démographiques

Kinshasa, la capitale de la R.D.C est parmi les villes les plus peuplées de l'Afrique Sub-Saharienne. Sa population estimée à 389 547 hab. en 1958, est passée à 5 356 000 hab. en 1997 (Département de la Démographie de Kinshasa, 1998). Avec une taille moyenne de ménages comprise entre 8 et 9 personnes et un taux de fécondité de 7 enfants par femme, cette population se caractérise par :

- Sa jeunesse : La population de moins de 20 ans représente 59% de la population totale, donnant ainsi un âge médian de 16 ans en 1995. Il en découle des forts taux de dépendances qui sont passés de 95% en 1957, à 157% en 1984 et 160% en 1995 (Département de la Démographie de Kinshasa, 1998).
- Le sous-emploi, le chômage et la sous-utilisation des compétences caractérisent la population active.
- Le salaire est très modique pour l'ensemble du pays. En effet, Comme le remarque un groupe de chercheurs (D'Souza et al, 1996), alors que le revenu mensuel pour couvrir les dépenses du ménage de Kinshasa devraient se situer à 189,6 \$ en moyenne, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) était curieusement fixé à l'équivalent en Zaïres de 0,35 \$ en Mars 1994. En 1999, le salaire moyen d'un huissier dans le secteur public était de 20\$ (PNUD, FNUAP, 2000).

Cette situation a pour conséquence l'accroissement de la pauvreté dans la ville de Kinshasa. En effet, la proportion de la population vivant avec moins de 1 \$/jour qui était de 94,90% en 1969, s'est accrue à 95,12% en 1986 (Kalonji, 1994).

En ce qui concerne le bien-être des enfants, la pauvreté urbaine à Kinshasa pose des problèmes sur le plan de leur santé et de leur éducation.

Du point de vue sanitaire, en 1990, le nombre de calories consommées en moyenne chaque jour au Congo était inférieur aux 2 500 recommandés par l'OMS (Département de la Démographie de Kinshasa, 1998). C'est ce qui justifie des taux de malnutrition élevés observés parmi les enfants. En effet, les résultats des enquêtes effectuées en 1996 donnent pour la ville de Kinshasa un taux de 22,6% pour les enfants souffrant d'insuffisance pondérale, de 28% pour l'indice de retard de croissance et 4,9% des enfants souffrant de malnutrition aiguë. En 1998, une autre enquête du Ceplanut a donné une incidence de la malnutrition aiguë globale de 6,5% pour la ville de Kinshasa, soit une augmentation de 2% (Ceplanut, 1998).

En ce qui concerne leur éducation, actuellement on enregistre une hausse du taux de déperdition scolaire due à la prise en charge des salaires des enseignants par les parents, aux coûts élevés des uniformes et fournitures et à la non gratuité de l'enseignement primaire et maternel de base. C'est ce qui explique que le taux brut de scolarisation a connu une réduction caractérisée. Il est passé de 72,3% en 1990 à 60,7% en 1997 pour l'ensemble du pays. Le taux net d'admission qui était de 44% en 1987-1988 est descendu à 22,5 en 1994-1995 (Ministère de l'éducation, 1999).

2.2 Données culturelles

La culture nationale de la R.D.C prise dans sa globalité se présente sous la forme d'une vaste mosaïque de mini expressions profondément liées aux structures socio-mentales des multiples ethnies qui composent le pays (Musangi, 1989).

En effet, la population de Kinshasa est issue de quelques 250 ethnies que compte le pays et qui se regroupent, suivant les critères des ethnologues, en quatre grands groupes : les Bantous, les Nilotiques, les Soudanais et les Pygmées. Tous ces différents peuples obéissent à la vie traditionnelle authentiquement africaine qui hier comme aujourd'hui est toute imprégnée de croyances ancestrales et religieuses, ainsi que de l'entrelacement d'éléments sociaux et culturels venus du passé et du présent (Matadi, 1976).

Selon leurs croyances et coutumes, les habitants de Kinshasa, comme tout peuple noir, n'admettent pas les phénomènes d'ordre naturel comme causes explicatives de tout ce qui arrive dans le monde.

Pour le noir, « les problèmes de la vie comme la stérilité dans la famille, la crise, les décès, les licenciements, le divorce semble requérir une justification d'ordre métaphysique de l'ordre juridique et éthique. La question qui se pose est celle de savoir dans l'ordre métaphysique, qui est à l'origine de cette situation » (Musangi, 1989).

Toutefois, les études montrent aussi que les coutumes des peuples Congolais ont évolué au contact de la modernité, de la science et du Christianisme.

S'agissant du Christianisme, la ville de Kinshasa comptait plus de 2 498 églises en l'an 2000 (Malandi, 2000). Et dans ces églises, les enseignements des prophètes ou pasteurs portant sur la guérison miracle exerce une grande influence sur la perception des fidèles, qui croient par là trouver des solutions immédiates aux problèmes cruciaux qui les envahissent. Or, selon Delanaye, la plupart de ces sectes sont de type primaire : plutôt que de rendre confiance aux populations, elles exploitent leur peur et les entretiennent, elles ne libèrent pas la personne, mais elles cherchent à tirer profit de leur malheur. Alors moyennant parfois de fortes sommes d'argent, elles trouvent des boucs émissaires, des personnes faibles, surtout des enfants sans défense qui sont accusés de tous les maux dont souffrent les plaignants.

Sur les 17 chaînes de télévision que compte la ville de Kinshasa, 9 appartiennent à des confessions religieuses. Dans ce contexte, la télévision parle de la sorcellerie dans certaines émissions, des sermons de pasteurs, des films sur l'exorcisme, du film Karashika... (Delanaye, 2001). Léon de St Moulin (1990) a trouvé que 80% des parcelles de Kinshasa avaient une TV en 1990 et le taux d'écoute des émissions religieuses est estimé à 65% selon Lifowa (2001).

2.3 Contexte juridique

Selon le Ministère des affaires sociales, en dépit de sa publication dans le journal officiel de la RDC, la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) n'a pas encore été harmonisée avec la législation nationale. Par conséquent, elle a été insuffisamment vulgarisée et reste ignorée par la grande majorité d'adultes et d'enfants. Ce qui donne libre cours au non respect des droits de l'enfant (Ministère des affaires sociales et famille, 2000).

Néanmoins, le code pénal Congolais a prévu l'infraction d'accusation de sorcellerie (article 78), les coups et blessures (article 43-46), ainsi que les imputations injurieuses, les diffamations et l'atteinte à l'honneur d'une personne (article 74).

En effet, aux yeux de la loi Congolaise, la recherche et autres accusations de sorcellerie ne sont pas interdites. Mais la loi dit ceci : soyez prudents, devins et autres accusateurs de sorcellerie, on vous tiendra pour responsables et complices des infractions résultant de vos accusations (Duvieusart, 1992).

3. Méthodologie de l'étude

3.1 Milieu de l'étude

Les données de cette étude ont été collectées dans la ville de Kinshasa. Nous avons interrogé une centaine de responsables des différentes églises et les enfants accusés de sorcellerie habitant dans la ville de Kinshasa.

3.2 Population de l'étude

Deux questionnaires d'enquête ont été adressés à deux différentes catégories d'enquêtés. Il s'agit des responsables des églises et des enfants « dits sorciers ». En effet, les responsables des églises ou serviteurs de Dieu ont été choisis parce qu'il a été observé que les accusations de sorcellerie aux enfants de Kinshasa, proviennent essentiellement des églises. C'est ainsi que nous avons concrètement interrogé 100 responsables des églises et 350 enfants « dits sorciers ».

Nous avons en outre complété l'analyse avec l'étude de cas de 4 enfants « dits sorciers » qui ont perdu la vie à cause des différentes formes de violences qu'ils ont subies.

3.3 L'échantillonnage

Les serviteurs de Dieu qui ont fait l'objet de notre échantillonnage ont été choisis au hasard. Nous avons principalement ciblé les serviteurs des ministères dits « de délivrance » et privilégié la volonté de participation à l'étude de ceux-ci.

Quant aux enfants « dits sorciers », nous avons interrogé 300 enfants du centre CRANA (un centre de récupération des enfants « dits sorciers » à Kinshasa). Nous avons en outre interrogé 28 enfants « dits sorciers » du voisinage et 22 enfants que nous avons trouvés dans 4 centres d'exorcisme de la ville. C'est ainsi que nous avons constitué notre échantillon occasionnel de 350 enfants « dits sorciers » de la ville de Kinshasa.

3.4 L'analyse

La méthode inductive selon une approche systémique a été utilisée pour analyser les données de la présente étude. En effet, cette méthodologie nous a permis d'analyser avec efficacité l'influence que l'environnement social, économique et culturel exerce sur les conduites des individus dans la ville de Kinshasa.

3. Les résultats

3.1 Les résultats quantitatifs

Sous ce point nous présentons les résultats de nos investigations. D'ores et déjà une des hypothèses de recherches confirme que les violences que subissent les enfants « dits sorciers » proviennent en premier lieu des églises, car en effet, le mécanisme de dépistage et des séances d'exorcismes ciblent ces enfants.

Nous avons présenté dans le tableau suivant les résultats de notre enquête effectuée auprès des responsables de quelques églises de Kinshasa.

TABLEAU 1 : MÉCANISMES DE DÉPISTAGE ET D'EXORCISME DES ENFANTS « DITS SORCIERS » PAR QUELQUES CONFESSIONS RELIGIEUSES DE KINSHASA

Variables N = 100		fréquence	%
Cause de dépistage	- comportement et signe physique ou moral	30	30
	- Aveu par l'enfant	15	15
	- Révélation par le Saint - Esprit	55	55
Signes de dépistage	a) signe physique		
	- manque de croissance	25	25
	- mycoses et plaies corporelles	15	15
	- maladies inguérissables	17	17
	- pipi au lit	8	8
	b) signe caractériel		
	- entêtement, vol, impolitesse	20	20
- intelligence et sagesse exagérée	14	14	
- débile mental et idiotie	3	3	
Procédure d'exorcisme	- jeûne et prière	95	95
	- passage par le feu	5	5
Prévalence	- 1 à 10	68	68
	- 11 à 20	29	29
	- 21 à 30	3	3

Comme on peut se rendre compte dans le tableau 1, 30% des serviteurs de Dieu affirment tenir compte des signes physiques ou moraux dans leur procédure de dépistage, 55% sont révélées par le Saint-Esprit, et 15% tiennent compte de l'aveu par l'enfant lui-même. Nous noterons cependant que parmi ces pasteurs exorcistes, l'on trouve « des charlatans qui trompent sciemment leurs semblables pour se faire valoir et gagner de l'argent, des malades mentaux victimes d'illusions qu'ils font partager à autrui » (Meinrad, 1979) au nom des révélations Divines. Et ces aveux des enfants s'obtiennent le plus souvent au prix de mauvais traitements qui vont de temps en temps jusqu'aux tortures corporelles ou des humiliations publiques de l'enfant accusé.

Comme signe physique de dépistage de l'enfant dit sorcier, 25% des responsables des églises ont parlé de manque de croissance, en expliquant que la sorcellerie est un poids et que cela est susceptible de lui provoquer un retard de croissance.

En ce qui concerne les signes caractériels, les enfants les plus accusés (20%) sont ceux qui ont un caractère difficile c'est à dire ceux qui sont têtus, voleurs, impolis etc. Cette forte prévalence s'explique, d'après nos enquêtés, par le pouvoir supérieur que détiennent les enfants qui les pousse à ne plus respecter les adultes.

En outre, comme on s'en rend compte dans le tableau 1, 95% des enquêtés recourent au jeûne et à la prière pour exorciser ces enfants. Imaginons donc les conséquences et les risques d'attraper la tuberculose par les enfants vivant dans un pays où déjà la majorité de la population ne satisfait pas ses besoins alimentaires.

Pour ce qui est de la prévalence, 68% des pasteurs d'églises affirment que pour 100 enfants, au moins 10% d'entre eux peuvent être des sorciers.

Partant de ce qui précède, quel est donc le profil réel de ces enfants dits sorciers à Kinshasa ?

Le tableau suivant nous donne quelques caractéristiques socio-démographiques des enfants interrogés.

TABLEAU 2 : IDENTIFICATION DES ENFANTS ENQUÊTÉS

Caractéristiques		Fréquence	%
Sexe	Féminin	160	46
	Masculin	190	54
	Total	350	100
Âge	0-5	168	20
	6-10	92	26
	11-5	117	33
	16-18	73	21
	Total	350	100
Religion des parents	Église traditionnelle	87	25
	Église de réveil	269	75
	Total	350	100
Dernière tutelle avant l'accusation de la sorcellerie	Parents	70	20
	Membres de la famille	280	80
	Total	350	100
Milieu de vie	ONG	300	85
	Centre d'exorcisme	28	8
	Famille	22	7
	Total	350	100
Causes des accusations	Sécheresse en famille	182	52
	Mort des parents	63	18
	Chômage des parents	77	22
	Maladie de l'enfant ou d'un membre des familles	28	8
	Total	350	100
Profession du père ou du responsable	Cadre supérieur	0	0
	Cadre moyen	30	9
	Fonctionnaire	102	29
	Employé	48	14
	Activité de survie	170	48
	Total	350	350

Nous avons en outre observé une fréquence très élevée d'enfants issus des familles dont les parents ou responsables prient dans les églises communément appelées à Kinshasa : les églises de réveil, soit 75% (269 cas). En effet, c'est généralement dans ce genre d'églises et ministères dits de délivrances que les accusations de la sorcellerie sont à la mode. Delanaye pense que les féticheurs de jadis sont devenus les actuels pasteurs de certaines sectes qui décident unilatéralement qu'un(e) tel(le) est sorcier (ère) et recourent à une publicité malsaine.

La grande majorité des enfants dits sorciers enquêtés ont vécu dans les familles où ils n'étaient pas des enfants du chef de ménage (80%). Cela veut dire que lors des accusations de sorcellerie, une faible proportion d'enfants vivaient chez leur parents, soit 20%, tandis que 80% des enfants étaient des enfants confiés. Lewis considère cette situation comme un phénomène faisant partie de la culture des pauvres. Selon lui, c'est surtout dans les ménages les plus pauvres que se retrouvent les enfants avec un statut familial problématique, ceux qui ne sont pas enfants du chef de ménage.

En outre, cette situation a conditionné aussi les milieux de vie des enfants. En effet, plus de 90% des enfants accusés (N = 28) pendant qu'ils vivaient chez leur parents biologique, continuent toujours à y rester. Pendant que sur les 300 enfants que nous avons trouvés au centre CRANA (85% de l'échantillon), 79% ont déclaré avoir été confiés et une fois suspectés, avoir été abandonnés. Ils vivaient donc dans les rues de Kinshasa avant d'intégrer le centre.

L'abandon de ces enfants confiés suspectés résulte de la peur de leurs responsables d'être les victimes de la sorcellerie de ceux-ci. Et si par malheur l'enfant n'a pas de parents vivants, il devient un candidat à la marginalité.

Le tableau 2 fait aussi apparaître les causes des accusations : 52% des enfants ont été accusés d'être la cause de la sécheresse ou du moins de la crise en famille, 22% sont considérés comme responsables du chômage, 18% ont été accusés d'avoir mangé l'un ou leurs deux parents et 8% sont supposés avoir envoûté les membres de leur famille en leur « jetant » des maladies chroniques.

Quant à la profession de leur parents ou responsables, 48% d'entre eux exercent une activité de survie en travaillant dans le secteur informel. Avec les fluctuations des taux de change et l'inflation qui a même atteint le taux de 483,7% en 1999 contre 134,8% une année auparavant (Banque Centrale du Congo, 1999), nous pouvons aisément comprendre qu'il en résulte une réduction des revenus de la population. Mais, les parents préfèrent accuser les enfants d'être la cause de la crise ou de leurs échecs. Où est donc passée l'objectivité ?

En somme, cette description révèle déjà que leurs caractéristiques socio-démographiques marginales prédisposent ces enfants à vivre dans des conditions de vie moins socialement sécurisante. Qu'en est-il réellement des violences qui sont exercées à leur endroit ?

TABLEAU 3 : VIOLENCES SUBIES PAR LES ENFANTS SELON LE MILIEU (MOYENNE DE PRÉVALENCE)

Types de violence	Milieu			
	Famille	Voisinage	École	moyenne
Propos injurieux	88	95	55	79
Coups et blessures	99	25	13	45
Profession de malédiction	73	06	3	27
Privation de repas	85	-	-	28
Moquerie	12	78	85	58
Abandon et solitude	73	85	90	82
Négligence par l'enseignant	-	-	78	26
Brûlures corporelles	13	-	-	4
Menaces de mort	73	-	-	24
Privation de liberté (ex : enfermement dans une pièce)	53	-	-	18
Taille de l'échantillon	350	350	182	-

Nous avons observé lors de nos enquête de terrain 10 sortes différentes de violences. Les données présentées dans ce tableau 3 montrent que les cas de violence le plus fréquemment observés sont, en ordre d'importance : l'abandon et la solitude 82%, les propos injurieux 79%, les moqueries 58%, les coups et blessures 45%, les privations de repas 28%, la profession de malédiction 27%, la négligence par l'enseignant 26%, les menaces de mort 24%, la privation de liberté 18% et les brûlures corporelles.

Il a été en outre observé que la majorité des violences subies par les enfants dits sorcier proviennent du milieu familial plutôt que du voisinage et de l'école. Par conséquent, la famille qui

devoir promouvoir et garantir les droits et libertés de ses membres devient la première institution qui traumatise cette catégorie d'enfants. Or se moquer, hocher la tête, tourner en dérision, ridiculiser, railler, c'est là autant d'expressions qui évoquent les douleurs atroces, dévorantes et les blessures les plus humiliantes de l'enfance et de l'adolescence (Lukumwena, 2001).

La mentalité collective à Kinshasa a déplacé les accusations de la sorcellerie, qui se limitait jadis au niveau du cercle familial et des vieillards, pour atteindre les relations sociales, et impliquer tout le monde même les enfants. Ceci explique que 95% d'enfants déclarent avoir été l'objet de propos injurieux, 85% de l'abandon par les amis, et 78% de moqueries de la part de l'entourage.

À l'autre extrémité, il y a l'école. Beaucoup d'enfants, soit 55% et 85%, affirment qu'ils ont été respectivement victimes de moqueries et de propos injurieux de la part de leurs camarades et enseignants à l'école. 90% ont déclaré qu'ils étaient négligés par les enseignants.

Enfin, les moqueries et négligences qu'ont subies ces enfants traduisent le ridicule et la cruauté avec laquelle ils ont été traités, qui sont susceptibles de nuire à leur développement harmonieux.

TABLEAU 4 : LA PRÉVALENCE DES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES VÉCUES PAR LES ENFANTS.

Conséquences	%
Rupture des études	90
Frustration	78
Domage physique	47
Vie dans la rue	85
Famine	77
Prostitution	13
Travail des enfants	85

Les conséquences sur le plan de l'éducation ne sont pas à sous estimer. Sur les 182 enfants ayant affirmé avoir fréquenté l'école avant les accusations de la sorcellerie, 90% ont été obligés d'interrompre leurs études soit parce que les responsables ne leur payaient plus les études (86%), soit par ce qu'ils étaient frustrés (13%), ou simplement parce qu'ils étaient renvoyés de l'école (1%).

78% de victimes affirment avoir été frustrées (tableau 4). Ces genres de traumatisme conduisent souvent à des maladies psychosomatiques et à des déviations caractérielles à l'âge adulte. 48% ont subi des dommages physiques qui laissent encore des marques visibles comme des cicatrices provenant de coups et blessures, et des brûlures et des fractures des membres.

300 enfants soit 85% ont été obligés de vivre dans la rue après les accusations. Ce sont donc en majorité les enfants que nous avons trouvés dans le centre de réinsertion des enfants dits sorciers : CRANA. Parmi eux, 13% des filles ont affirmé qu'elles étaient obligées de se prostituer pour se nourrir. 77% ont souffert de la famine et 85% étaient des travailleurs précoces.

3.2 Étude des cas

Outre les conséquences analysées ci-dessus, les imputations de la sorcellerie des enfants à Kinshasa ont été l'une des causes de mortalité de ceux-ci. Nous nous proposons de présenter ces 4 cas de décès analysés par le Père Delanaye (Delanaye, 2001).

CAS 1

Un juge des enfant a constaté qu'une adolescente a été amenée par sa mère auprès d'un évangéliste qui a déclaré que la fille serait possédée par 13 malins ; pour l'exorciser il a exigé 20 \$. Il a en outre demandé que lui soient amenées les deux autres fillettes dont chacune aurait « 9 malins » et pour lesquelles la mère devait déboursier 20 \$ aussi. Deux mois plus tard, l'adolescente succombait aux coups reçus chez l'évangéliste. C'est alors que les parents retirèrent les deux autres enfants.

CAS 2

Un papa de *Binza*, un quartier de Kinshasa, séparé de sa fillette qui séjournait chez un parent dans le Bas-Congo, l'a mandé auprès de lui, afin de s'en occuper lui-même. Or, il était chômeur et ne parvenait pas à obtenir un travail. Son frère, jaloux du retour de cette fillette qu'il considérait comme concurrente, l'a accusée auprès du papa, prétextant qu'elle était sorcière et que c'était sa faute si son père n'avait aucun emploi. Ce dernier, crédule et méchant, a aspergé sa fille d'eau chaude la brûlant sérieusement, puis l'a chassée de la maison. L'enfant, dormant sous un camion dans la rue, était nourrie par quelques voisines compatissantes ; la paroisse Catholique voisine s'est préoccupée de soigner ses blessures. Quelques mois plus tard l'enfant mourait, épuisée par les mauvais traitements.

CAS 3

Une femme de *Masina*, une commune de la ville de Kinshasa, a amené un enfant de 6 ans à l'hôpital des sœurs ; L'enfant était à toute extrémité : Kwashiorkor au 3ème degré, malaria et début d'œdème. Cette femme a abandonné l'enfant et s'est enfuie. Ce dernier est soigné malgré son état grave. Le service social a reçu de l'enfant l'adresse où il habitait. Les secouristes s'y sont rendus et ont constaté que la mère était introuvable. Les grands-parents ont prétendu que l'enfant était sorcier : il a « mangé » sa sœur aînée décédée auparavant ; ils seraient contents si l'enfant mourait. Deux jours plus tard, l'enfant succombait à l'hôpital.

CAS 4

A *Kasavubu*, une autre commune de la ville de Kinshasa, une fillette était accusée d'avoir « mangé » sa tante. Malgré les réactions de quelques membres de cette famille, les mauvais traitements ont été administrés à cette enfant et un jour l'on a annoncé que l'enfant était décédée. Cette enfant avant de mourir avait été très persécutée.

4. Conclusion générale

Dans cette étude, nous nous sommes fixé comme objectif d'élucider les différentes formes de violences que subissent les enfants dits sorciers à Kinshasa.

Le balisage méthodologique nous a amenée à situer le contexte de notre étude avant de présenter les résultats de l'enquête proprement dite. Aussi, avons-nous analysé certaines données socio-démographique, culturelle et juridique disponible y afférentes.

Les résultats de l'enquête ont montré que les enfants dits sorciers sont victimes de beaucoup de violences faites à leur endroit dans leur vécu quotidien. Ces violences ont pour première source les mécanismes dits de dépistage de sorcellerie. Cette recherche de sorcellerie est généralement menée sur ces enfants par les responsables des églises, qui les accusent à cet effet.

Les autres formes de violences et sévices subis par les enfants sont par ordre d'importance : l'abandon et la solitude 82%, les propos injurieux 79%, les moqueries 58%, les coups et blessures 45%, les privations de repas 28%, la profession des malédiction 27%, la négligence par les enseignants 26%, les menaces de mort 24%, la privation de liberté 18% et

les brûlures corporelles. Nous avons en outre remarqué que ces violences sont exercées plus par les membres même de la famille que par l'entourage de l'enfant et l'école.

Dès lors, sachant que la convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par la R.D.C, stipule dans son article 19 que : « l'État doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié. L'État doit établir des programmes sociaux appropriés pour prévenir les mauvais traitements et pour traiter les victimes ». Nous suggérons ce qui suit en vue de garantir les droits de cette catégorie d'enfant en R.D.C. :

1. À l'État

- Favoriser la vulgarisation de la convention collective des droits de l'enfant.
- Favoriser la poursuite et la répression des infractions flagrantes commises lors des accusations de sorcellerie.
- Lutter contre ce phénomène en améliorant les conditions culturelles et socio-économiques de la population au niveau du pays.
- Sensibiliser les parents sur les droits des enfants et la nécessité de les promouvoir.
- Créer un conseil supérieur de l'enfant pour veiller à la protection des droits de ces derniers. Ce conseil servira de juridiction propre aux enfants.

2. Aux parents et responsables des enfants confiés

- Veillez à la garde des enfants.
- Aimer les enfants.

3. Aux responsables des églises

- Assurer la réinsertion sociale de cette catégorie d'enfants
- Ne pas concourir à la publicité de la sorcellerie de ces enfants. Au contraire, développer de bonnes relations entre les enfants et leurs parents.

Nous pensons que l'application de ces quelques suggestions présentées dans cette étude peuvent aider à construire un État de droit et à garantir les droits des enfants Congolais.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE CENTRALE DU CONGO, 1989. *Rapport annuel 1999*, Kinshasa, B.C.C, 237p
- CEPLANUT, 1998. Enquête nutritionnelle dans la ville de Kinshasa.
- DELANAYE, 2001. Les chrétiens face aux accusation de la sorcellerie, Kinshasa, le senevé, 79 p.
- DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE DE KINSHASA, 1998. *La question démographique en R.D.C*, Kinshasa, D.D.K, 121pp.
- D'SOUZA S., MBOKO M., MUHINDO K., 1994. « Évolution du niveau de la pauvreté à Kinshasa : cas de la zone de Matete », *Zaire - Afrique* , 294, pp. 219-236
- DUVIEUSART L., 1992. « Cas de recherche de sorcellerie en milieu rural au Zaïre », *Zaire-Afrique* 268, pp. 452-457.
- LEWIS, O., 1963. *Les enfants de Sanchez, autobiographie d'une famille mexicaine*, 638p.
- LIFOWA, 2002. *Le taux d'écoute des émissions religieuses à Kinshasa*, mémoire de graduat, UFASIC, 2001, p.22
- LUKUMWENA, 2001. *Les blessures intérieures, pour une reprogrammation de la vie*, 98p.
- LUZOLELE et Tom de HERDT, 1989. *La pauvreté en Afrique Sub-Saharienne. Cas de la ville de Kinshasa*. 68 p (Rapport d'étude).
- MALANDI K., 2000. *Guide pour l'option religieuse ou chrétienne pour la ville de Kinshasa*, 147 pp.
- MANGU K., 2001. *Instabilité de la famille - survivance de la tradition en milieu urbain*, Kinshasa, Institut de la famille et du couple, 96p.
- MEINRAD P., 1979. *Sorcellerie, chimère dangereuse?*, Abidjan, Incedes Edition, 301p
- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES FAMILLES, 2000. *Rapport national de fin de décennie sur le suivi du sommet mondial pour les enfants, Kinshasa*, 18p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES FAMILLES, 1999. *Violence faites à la femme et à la jeune fille en R.D.C*, 78p
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 1999. *Bilan éducation pour tous*, Kinshasa
- MONZENU M., « Tu me verras le soir », *Afrique - espoir*, 16, pp. 25-26.
- MUSANGI N., 1989. « la vie culturelle à Kinshasa », *Zaire - Afrique*, 235, pp. 237-247.
- PNUD, FNUAP, 2000, *Diagnostic R.D.C 2000*.
- SAINT MOULIN Léon de, 1990. L'impact d'une émission de télévision à Kinshasa, *Zaire – Afrique* 242, pp. 537-542.
- UNICEF/CEPLANUT, 1996. *Enquête National sur la Situation Nutritionnelle en RDC*, Kinshasa